



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **17 octobre 2011**

Délibération n° 2011-2540

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Aires d'accueil des gens du voyage - Médiation et coordination de l'action sociale - Approbation de la convention-cadre 2012-2014 - Attribution d'une subvention à l'Association rhodanienne des tsiganes et de leurs amis gadgés (ARTAG) pour l'année 2012

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Monsieur Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 7 octobre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 19 octobre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrère, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Imbert, Jacquet, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Morales, Muet, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Passi (pouvoir à M. Réale), Charles (pouvoir à M. Buna), Desseigne (pouvoir à Mme Lépine), Mme Peytavin (pouvoir à M. Jacquet), MM. Blein (pouvoir à M. Sturla), Balme (pouvoir à M. Claisse), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Gillet (pouvoir à M. Geourjon), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Serres), MM. Hugué (pouvoir à M. Gignoux), Joly (pouvoir à M. Augoyard), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Nissanian (pouvoir à M. Roche), Mme Pallega, M. Pili (pouvoir à M. Justet), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à M. Grivel), MM. Sangalli (pouvoir à M. Suchet), Terrot (pouvoir à M. Buffet), Mme Tifra (pouvoir à M. Llung), M. Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand, Turcas.

Séance publique du 17 octobre 2011**Délibération n° 2011-2540**

commission principale : urbanisme

objet : **Aires d'accueil des gens du voyage - Médiation et coordination de l'action sociale - Approbation de la convention-cadre 2012-2014 - Attribution d'une subvention à l'Association rhodanienne des tsiganes et de leurs amis gadgés (ARTAG) pour l'année 2012**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 septembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

18 aires d'accueil des gens du voyage (soit 356 places) sont aujourd'hui en fonctionnement sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon.

La délibération n° 2009-0761 du Conseil du 11 mai 2009 a approuvé le principe d'un soutien de la Communauté urbaine aux actions de médiation et de coordination de l'action sociale menées par l'Association rhodanienne des tsiganes et de leurs amis gadgés (ARTAG) sur les aires d'accueil de l'agglomération lyonnaise, pour les années 2009 à 2011. Ce soutien se traduit par une subvention de fonctionnement annuelle versée à l'association en contrepartie des actions de médiation et de coordination de l'action sociale que réalise l'association ARTAG sur les aires d'accueil. Cette association a pour but de "contribuer à la promotion sociale, à la reconnaissance culturelle, économique et professionnelle des populations tsiganes" et de "lutter contre toutes les formes de discrimination". A ce titre, l'ARTAG intervient sur les aires d'accueil gérées par la Communauté urbaine pour assurer la liaison entre les différents services et organismes travaillant auprès des personnes tsiganes. Les actions de l'ARTAG sur les aires d'accueil des gens du voyage ont en particulier pour objet de répondre aux besoins des usagers en matière de vie collective et de favoriser l'accompagnement et l'accès des usagers aux écoles, services sociaux et à l'ensemble des dispositifs de droit commun. Elles contribuent ainsi au bon fonctionnement des aires d'accueil.

L'ARTAG assure une présence hebdomadaire d'une demi-journée sur chacun des sites en activité (16 en 2010 et 18 en 2011) et, en cas de besoin, assure un suivi complémentaire sur rendez-vous dans ses locaux et/ou accompagne les usagers auprès des autres partenaires.

Pour les années à venir, les actions de l'ARTAG vont se développer sur les axes suivants :

- développement d'animations sur les sites et orientation progressive vers les structures communales (centres de loisirs, centres sociaux, équipements sportifs et culturels) ; le support étant un bus destiné à cette mission,
- mise en place systématique sur les sites de comités d'usagers,
- renforcement de la mission de centre social itinérant (commencé en 2010) matérialisé par un bus se rendant sur les sites.

Les interventions de l'ARTAG apportent entière satisfaction et constituent un rouage essentiel dans le bon fonctionnement des aires d'accueil de la Communauté urbaine.

L'association assure une interface entre les gestionnaires des sites, les usagers et la Communauté urbaine facilitant la gestion et la bonne tenue des sites.

En 2010, le montant de la subvention versée à l'ARTAG a été de 167 310 € pour le suivi réalisé sur 330 places, soit une dépense réelle de 42,25 € par place et par mois sur la base d'une prévision de 45,00 € par place et par mois en tenant compte du fait que certains emplacements n'ont pas été ouverts sur la totalité de l'année (les aires de Grigny, Saint Genis Laval, Bron, Neuville sur Saône et Lyon 9° ayant été mises en service en cours d'année).

Le présent projet de délibération concerne la reconduction de ce dispositif afin de soutenir le travail de médiation et de coordination de l'action sociale que réalise l'ARTAG sur les aires d'accueil. Il est proposé que la Communauté urbaine s'engage à soutenir financièrement l'ARTAG, sur trois ans, à compter de 2012. Au vu des charges constatées par l'association pour réaliser ces actions, le montant de la participation de la Communauté urbaine est estimé à 48,00 € par place et par mois. Ce prix prend en compte l'augmentation des charges de la structure de 2009 à 2012 ainsi que le développement d'actions de terrain (mise en place de comités d'usagers réguliers et réalisation d'animations socioculturelles sur les sites). Le montant de la subvention annuelle s'élève à 205 056 € ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 205 056 € au profit de l'Association rhodanienne des tsiganes et de leurs amis gadgés (ARTAG) dans le cadre de son travail de médiation et de coordination de l'action sociale qu'elle réalise sur les aires d'accueil au titre de l'année 2012,

b) - la convention-cadre 2012-2014 à passer entre la Communauté urbaine et l'association ARTAG définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention-cadre.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2012 - compte 657 480 - fonction 72 - opération n° 451.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 24 octobre 2011.